



Séance d'ajournement du conseil municipal

Le lundi 16 janvier 2017, 20 h

Salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et acceptation de l'ordre du jour
2. Comptes à payer au 31 décembre 2016
3. Adoption du projet de règlement 2016-285 – Traitement des élus
4. Avis de motion – Règlement fixant les droits exigibles pour la célébration d'un mariage civil
5. Horaire des fêtes 2017
6. Octroi de contrat – Aménagement de la halte municipale
7. Engagement municipal de crédit - Règlement 2016-277 (amendé)
8. Autres sujets
9. Prochaine séance du conseil – Le lundi 6 février 2017, 20 h, à la salle Lavoie-St-Laurent
10. Tour de table du conseil
11. Période de commentaires et de questions
12. La levée de la séance

**VILLE DE CARLETON-SUR-MER
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'AVIGNON**

Procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil de la Ville de Carleton-sur-Mer tenue le lundi 16 janvier 2017, 20 h, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville.

**Étaient présents : MM. Steven Parent, conseiller
Jean-Simon Landry, conseiller
Éric Caron, conseiller
Mathieu Lapointe, conseiller
Normand Parr, conseiller
Mme France Leblanc, conseillère**

Quorum : le quorum est constaté.

Monsieur Denis Henry, maire, préside la séance.

Est également présent à la séance, monsieur Danick Boulay, directeur général et greffier.

17-01-13 LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par M. Mathieu Lapointe
Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour de la séance d'ajournement tenue le lundi 16 janvier 2017 soit accepté en y laissant le varia ouvert.

17-01-14 COMPTES À PAYER AU 31 DÉCEMBRE 2016

Monsieur Normand Parr se retire des délibérations concernant ce point.

Il est PROPOSÉ par M. Steven Parent
Et résolu à l'unanimité

QUE la liste des comptes à payer et des dépenses pour la période se terminant le 31 décembre 2016 au montant total de 488 644,80 \$ soit acceptée, telle que proposée.

Je soussignée Michelyne Leblanc, trésorière, atteste en vertu du présent certificat qu'il y a des crédits suffisants pour payer le montant des comptes inscrits sur la liste des comptes pour approbation au 31 décembre 2016.

Michelyne Leblanc, trésorière

17-01-15 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2016-285 – TRAITEMENT DES ÉLUS

ATTENDU QUE la Ville de Carleton-sur-Mer peut, par règlement, fixer la rémunération des élus;

ATTENDU QUE les élus désirent réviser leur rémunération en abrogeant le règlement #2008-135;

ATTENDU QUE la *Loi sur le traitement des élus municipaux* détermine les modalités dans lesquelles le règlement doit s'inscrire;

ATTENDU QU' un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné lors de la séance régulière du 3 octobre 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par M. Éric Caron

Et résolu à l'unanimité

QUE le projet de règlement 2016-285 soit adopté.

**17-01-16 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT FIXANT LES DROITS EXIGIBLES
POUR LA CÉLÉBRATION D'UN MARIAGE CIVIL**

M. Jean-Simon Landry donne un avis de motion de la présentation lors d'une séance du conseil, d'un règlement fixant les droits exigibles pour la célébration d'un mariage civil.

17-01-17 HORAIRE DES FÊTES 2017

CONSIDÉRANT *l'article 11.12 Congés fériés* de la convention collective des employés (es) de la Ville de Carleton-sur-Mer;

POUR CE MOTIF,

Il est PROPOSÉ par M. Steven Parent
Et résolu à l'unanimité

QUE l'hôtel de ville sera fermé à partir du 22 décembre 2017 jusqu'au 2 janvier 2018 inclusivement. L'hôtel de ville ouvrira ses portes le 3 janvier 2018 à 8 h;

QUE le Centre Léopold-Leclerc sera fermé les 24, 25, 26 et 31 décembre 2017 et les 1^{er} et 2 janvier 2018 inclusivement;

Il est par ailleurs entendu que la fermeture de l'hôtel de ville n'affecte pas la poursuite des autres services essentiels de la Ville, tel que les travaux publics.

**17-01-18 OCTROI DE CONTRAT – AMÉNAGEMENT DE LA HALTE
MUNICIPALE**

Ce point est reporté à l'étude.

**17-01-19 ENGAGEMENT MUNICIPAL DE CRÉDIT - RÈGLEMENT 2016-277
(AMENDÉ)**

CONSIDÉRANT le projet de résidence de personnes âgées des « ACL-00660 » inscrit dans le cadre du volet 1, intervention 6 (bonification AccèsLogis) du programme rénovation Québec de la Société d'habitation du Québec, en lien avec le Règlement 2016-277 de la Ville de Carleton-sur-Mer;

CONSIDÉRANT le Règlement 2014-253 concernant la création d'un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis Québec pour une aide financière, un crédit de taxes foncières et un don de terrain;

CONSIDÉRANT que le montant total du crédit de taxes est de 1 169 000 \$ réparti sur 25 ans;

CONSIDÉRANT la résolution 16-12-276;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par M. Normand Parr
Et résolu à l'unanimité

Que la Ville de Carleton-sur-Mer approuve l'engagement de crédit d'un montant total de 1 169 000 \$ réparti sur 25 ans selon les termes et conditions mentionnés dans le règlement 2014-253, joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A ».

AUTRES SUJETS :

Aucun autre sujet n'est ajouté à l'ordre du jour.

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL – LE LUNDI 6 FÉVRIER 2017

De l'information est donnée aux personnes de l'assistance à l'effet que la prochaine séance ordinaire aura lieu le lundi 6 février 2017, 20 h, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville.

TOUR DE TABLE DU CONSEIL

Le maire effectue un tour de table avec les membres du conseil.

PÉRIODE DE COMMENTAIRES ET DE QUESTIONS

Deux (2) personnes ont assisté à la séance d'ajournement. Des échanges ont lieu entre des citoyens et le conseil municipal.

17-01-20 LA LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 10, Mme France Leblanc propose de lever la séance.

Accepté.